

Un grand projet social ? C'est mal parti

06/02/2018



Anne Eydoux Chercheuse au CEET-Cnam et LISE

Lors de ses vœux présidentiels pour 2018, Emmanuel Macron annonçait sur fond d'appel aux valeurs de « *fraternité* », de « *cohésion nationale* » et de « *collectif* », un « *grand projet social* ». C'était le discours d'un président positivant dans l'adversité. Qualifié de président des riches par ses adversaires, critiqué pour sa politique d'une dureté inédite à l'égard des réfugiés, il martelait « *je continuerai à faire ce pour quoi vous m'avez élu* ».

Mais la programmation budgétaire 2018-2022 combine austérité et fiscalité déséquilibrée en faveur des plus riches¹. Croire au « grand projet social » est devenu difficile. Les « grandes causes » sociales du président restent sans moyens. Contrairement à ses promesses, Emmanuel Macron ne peut offrir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crème.

Les « outsiders » sont les perdants

Macron se voulait candidat *outsider* et candidat des *outsiders* – les jeunes, les chômeurs, les précaires. Le bleu budgétaire de la mission Travail et emploi montre que les jeunes et les demandeurs d'emploi les moins qualifiés sont mal dotés pour 2018, avec l'effondrement des crédits consacrés à l'emploi des publics les plus en difficulté. Les dotations pour les emplois aidés passent de 2,4 à 1,5 milliard d'euros, et celles pour l'accompagnement passent de 2,1 à 1,7 milliard d'euros. Le « grand plan d'investissement » sur les compétences de 13,8 milliards d'euros sur cinq ans, est quant à lui largement différé et concentré sur la fin du quinquennat. La relance qui devait stimuler l'emploi viendra donc après l'austérité.

Les jeunes et les demandeurs d'emploi les moins qualifiés sont mal dotés dans le budget 2018

Les contrats aidés sont devenus un instrument des politiques de l'emploi dans les années 1980. Après un pic de 900 000 en 1998, ils sont passés à 460 000 en 2016 et chuteront à 200 000 en 2018. C'est 260 000 emplois en moins en deux ans. Certes, ce ne sont pas de « bons emplois » : souvent temporaires, à temps partiel et/ou rémunérés au Smic, ils ne permettent pas toujours d'évoluer vers un emploi durable. Mais ce sont des emplois qui procurent un statut et un revenu à des jeunes et à des demandeurs d'emploi peu qualifiés. Ce sont aussi

des emplois contribuant à des activités utiles, mal prises en charge après des années d'austérité budgétaire alors qu'elles pourraient relever d'emplois publics pérennes.

Les emplois aidés seront-ils remplacés comme le suggère le gouvernement ?

Toute la question est donc de savoir par quoi les emplois aidés seront remplacés. Plusieurs déclarations publiques ont laissé penser l'été dernier que le gouvernement entendait mobiliser les services civiques, une forme de bénévolat plutôt qu'une forme d'emploi, ce qui serait contraire à la législation². Un récent rapport propose de remplacer les emplois aidés par des « parcours emploi compétences »³, qui traduiraient la réaffirmation d'une responsabilité collective de l'emploi, de celle des employeurs en particulier (dont « l'employeur-abilité » devrait être éprouvée). Mais au-delà du discours, le rapport reste flou quant aux modalités d'intégration des personnes concernées dans l'emploi durable. Combien de temps faudra-t-il rester dans un parcours avant l'emploi véritable ? Et surtout, combien de temps faudra-t-il attendre les crédits du plan d'investissement ?

L'égalité sans moyens

L'égalité entre femmes et hommes devait être une « grande cause nationale » ; ce sera une cause d'affichage. Le programme consacré à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la lutte contre les violences faites aux femmes (le programme 137) est doté d'un tout petit budget (un peu moins de 30 millions d'euros) qui en fait, selon un rapport sénatorial « le 'parent pauvre' de la mission Solidarité »⁴. Il le restera.

La minceur des crédits dédiés à l'égalité professionnelle, politique et sociale montre le fossé entre les déclarations publiques et les ressources engagées, en baisse. Deux mesures, présentées comme des « mesures phares » de l'égalité, pourraient ressembler à de pauvres chandelles dans la tempête des « réformes structurelles » qui menacent les droits des femmes au travail⁵.

L'égalité entre femmes et hommes devait être une « grande cause nationale » ; ce sera une cause d'affichage

La première est « *la diffusion d'une plaquette 'droits des femmes enceintes au travail' pour faire respecter [leurs] droits* ». A l'heure de la suppression des CHSCT et de la décentralisation des négociations, les femmes enceintes pourront peut-être constater la différence entre les quelque dix droits affichés dans la plaquette, qui ne pourront leur être retirés, et les avantages que l'employeur pourrait ne plus leur octroyer.

La deuxième « mesure phare » est le fameux « *name and shame* » consistant à afficher sur la porte du secrétariat des droits des femmes les noms des grandes entreprises qui en font le moins pour l'égalité (il n'y avait que deux entreprises épinglées au mois de septembre⁶). Des sanctions ? Un jour de « *formation aux bonnes pratiques d'égalité* » aux frais de l'Etat. Même s'agissant de discrimination, les employeurs auront droit à l'erreur !

L'égalité entre femmes et hommes reste une affaire de classe

L'égalité entre femmes et hommes reste enfin une affaire de classe. La France a obtenu ces dernières années des résultats spectaculaires pour celles occupant le sommet de la hiérarchie

sociale : (quasi) parité ministérielle, hausse de la part des femmes dans les conseils d'administration des grandes entreprises, etc. Mais la situation des autres femmes reste un impensé du gouvernement. Symptomatique de cet impensé, l'idée de reconnaître par validation des acquis de l'expérience « *les compétences acquises par les mères et pères au foyer sans emploi* », comme si les métiers de la petite enfance ne nécessitaient pas de formation. L'idée participe de la dévalorisation de ces métiers très féminisés et mal reconnus au regard des compétences qu'ils mobilisent. Plus symptomatique encore, l'affichage d'un doublement du crédit d'impôt au titre de l'emploi d'un salarié à domicile. La mesure permet aux ménages (et aux femmes) aisé(e)s de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle en se payant les services de femmes non qualifiées. C'est une mesure qui polarise l'emploi féminin en soutenant le développement d'emplois précaires très féminisés.

Le sourire jaune de la crémère

Quelques mois après les élections, il apparaît que la macron-économie en-même-temps promettant le beurre et l'argent du beurre ne peut s'incarner dans aucune politique sociale ou d'emploi ambitieuse. La crémère rit jaune. La relance et les grands investissements s'effacent derrière l'austérité – une austérité sélective. Les coûteuses mesures en faveur des plus riches et des entreprises ont été adoptées, la flexibilisation de l'emploi est en marche. Mais on attend toujours la sécurisation des chômeurs et des précaires, la lutte contre les inégalités, la solidarité envers les réfugiés.

Les négociations sur l'assurance chômage pour étendre le système s'annoncent délicates

Les négociations en cours sur l'assurance chômage pour étendre le système aux salariés démissionnaires et aux indépendants s'annoncent délicates dans un contexte de déficit de l'Unedic. L'opération pourrait se traduire par un affaiblissement de la logique d'assurance au profit d'une logique de solidarité (minima sociaux), par un filtrage à l'entrée drastique des nouveaux publics (démissionnaires, indépendants), et/ou par un durcissement des sanctions à l'encontre des demandeurs d'emploi.

Quant au projet de loi asile immigration, il s'annonce loin de « *l'humanité* ». Il traduit brutalement l'insuffisance chronique des crédits de la politique d'asile. Aujourd'hui comme hier, « *le gouvernement court après la progression du nombre de demandeurs d'asile, sans jamais mettre les moyens financiers nécessaires pour y répondre efficacement et dignement* »⁷. Et plus encore que les gouvernements précédents, il choisit la dissuasion et la répression.

On est très loin d'un grand projet social...

- [1.](#) Voir Eydoux A., Lainé M., Légié P., Ramaux C., Sterdyniak H., « [2018, un budget de classe](#) », Note des Economistes atterrés, octobre 2017.
- [2.](#) Voir [le blog de Michel Abhervé](#), « En en faisant explicitement une alternative aux contrats aidés, le gouvernement dénature le Service civique au mépris de la loi », septembre 2017.

- [3.](#) J.-M. Borello, « [Donnons-nous les moyens de l'inclusion](#) », Rapport à la Ministre du travail, janvier 2018.
- [4.](#) E. Bocquet, « Projet de loi de finances pour 2016 : Solidarité, insertion et égalité des chances », [Rapport général n° 164](#) (2015-2016) au nom de la commission des finances, 19 novembre 2015, Sénat.
- [5.](#) Collectif, « Loi travail: les droits des femmes passent (aussi) à la trappe », [Blog des invités de Médiapart](#), 6 septembre 2017.
- [6.](#) Gaëlle Dupont, « [Le 'name and shame' de Marlène Schiappa pour faire progresser l'égalité](#) », Le Monde, 13 septembre 2017.
- [7.](#) R. Karoutchi, « Projet de loi de finances pour 2017 : Immigration, asile et intégration », [Rapport général n° 140](#) (2016-2017), fait au nom de la commission des finances, déposé le 24 novembre 2016, Sénat.